



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Association Points Passerelle Nord Est

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023  
Association Points Passerelle Nord Est  
7, rue des Capucins - 51100 Reims

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Association Points Passerelle Nord Est**

7, rue des Capucins - 51100 Reims

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Points Passerelle Nord Est,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Points Passerelle Nord Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 mars 2024

KPMG SA

Arnaud Bourdeille

Associé

# **COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION POINTS PASSERELLE NORD EST**

**25 RUE LIBERGIER 51100 REIMS**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2023**

**Montants en EUR**

## Sommaire

<u>Bilan - Actif.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan - Passif.....</u>	<u>4</u>
<u>Compte de résultat.....</u>	<u>5</u>
<u>Annexes aux comptes annuels.....</u>	<u>7</u>
<u>1 La Fondation du Crédit Agricole du Nord Est.....</u>	<u>7</u>
<u>2 Faits majeurs de l'exercice.....</u>	<u>7</u>
<u>3 Evènements postérieurs à la clôture.....</u>	<u>7</u>
<u>4 Principes, règles et méthodes comptables.....</u>	<u>7</u>
<u>5 Informations relatives au bilan.....</u>	<u>8</u>
<u>5.1 Bilan actif.....</u>	<u>8</u>
<u>5.2 Bilan passif.....</u>	<u>8</u>
<u>6 Informations relatives au compte de résultat.....</u>	<u>9</u>
<u>6.1 Produits d'exploitation.....</u>	<u>9</u>
<u>7 Engagements hors bilan.....</u>	<u>9</u>
<u>7.1 Engagements reçus.....</u>	<u>9</u>
<u>7.2 Engagements donnés.....</u>	<u>9</u>
<u>8 Contributions volontaires en nature.....</u>	<u>9</u>

## Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeur similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	86 827	28 439	58 387	39 183
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>86 827</b>	<b>28 439</b>	<b>58 387</b>	<b>39 183</b>
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 931		1 931	1 931
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>1 931</b>	-	<b>1 931</b>	<b>1 931</b>
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>88 757</b>	<b>28 439</b>	<b>60 318</b>	<b>41 113</b>
Stocks et en-cours				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	546 058		546 058	613 925
Charges constatées d'avances				2 657
<b>Total actif circulant (II)</b>	<b>546 058</b>	-	<b>546 058</b>	<b>616 581</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>634 816</b>	<b>28 439</b>	<b>606 377</b>	<b>657 695</b>

## Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	279 998	279 998
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	118 242	89 493
Excédent ou déficit de l'exercice	- 23 582	28 749
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>374 659</b>	<b>398 241</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
<b>Total fonds propres (I)</b>	<b>374 659</b>	<b>398 241</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total fonds reportés et dédiés (II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 907	259 454
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 810	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total dettes (IV)</b>	<b>231 717</b>	<b>259 454</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>606 377</b>	<b>657 695</b>

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
Cotisations	1 375	1 430
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	707 963	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		712 178
<b>Autres produits d'exploitation</b>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>709 338</b>	<b>713 608</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	727 075	683 131
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		952
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 845	776
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>732 919</b>	<b>684 858</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>- 23 582</b>	<b>28 749</b>
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total produits financiers (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total charges financières (IV)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>- 23 582</b>	<b>28 749</b>

## Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (V)</b>	-	-
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VI)</b>	-	-
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>709 338</b>	<b>713 608</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>732 919</b>	<b>684 858</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 23 582</b>	<b>28 749</b>
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		17 418
<b>Total contribution volontaires en nature</b>	-	17 418
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>Total charges des contributions volontaires en nature</b>	-	-

## 1 L'Association Points Passerelle Nord Est

---

### Objet social

Dans le cadre de sa volonté de concrétiser davantage par des actions réelles son éthique mutualiste qu'il décline en solidarité, responsabilité et proximité, le Crédit Agricole du Nord Est a lancé en 1997 les Points Passerelle dans le but d'aider et d'accompagner les personnes en difficultés administratives et financières et de rechercher des solutions à leurs problèmes en vue de leur rendre autonomie et dignité.

### Nature et périmètre des missions réalisées

L'Association se donne pour objectif d'écouter, d'aider, d'orienter, d'accompagner les personnes gravement fragilisées et, dans certains cas, de proposer une médiation, spécialement à celles qui rencontrent des difficultés administratives ou financières, en vue de leur rendre autonomie et dignité :

- par l'écoute, le conseil et la recherche de solutions concrètes à leurs problèmes,
- par la mise en œuvre des atouts, des compétences, des relations, de l'expérience et des moyens qui sont propres au mutualisme bancaire du Crédit Agricole,
- par la recherche de synergies avec les personnes et les structures qui poursuivent le même objectif.

### Moyens mis en œuvre

Pour réaliser son objet, l'association pourra :

- concevoir et mettre en œuvre des actions de coopération auprès de tous organismes administratifs,
- passer tout contrat ou convention avec les institutions ou organisations publiques ou privées disposées à soutenir ce type d'action,
- favoriser et faciliter les échanges bilatéraux ou multilatéraux entre les personnes en difficulté et les institutions en cause,
- et d'une façon générale, effectuer toutes opérations économiques, techniques ou financières susceptibles de concourir à la réalisation de son objet.

Les ressources de l'Association comprennent :

- les subventions,
- les cotisations,
- les prestations de service et moyens logistiques mis à sa disposition,
- les intérêts et revenus de biens,
- les emprunts,
- les dons manuels et recettes diverses
- et toutes autres de celles qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

L'Association ne dispose pas de salarié. Le personnel est mis à disposition et refacturé à son coût réel par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

## 2 Faits majeurs de l'exercice

---

Néant.

## 3 Evénements postérieurs à la clôture

---

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2023 n'a été constaté.

## 4 Principes, règles et méthodes comptables

---

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Changement de méthode comptable

Au 31 décembre 2023, en application des articles 211-2 et 431-10 du règlement ANC 2018-06, en l'absence de système informatisé de collecte de l'information, l'Association Points Passerelle Nord Est ne comptabilise ni ne valorise le bénévolat. Le bénévolat ne fait désormais l'objet d'une mention que dans la rubrique "Contributions volontaires en nature".

### Changement de présentation

Les produits d'exploitation correspondent aux financements obtenus par Points Passerelle. S'agissant de versements réalisés dans le cadre d'opérations de mécénat, ils sont présentés sur la ligne "Mécénat" du compte de résultat alors qu'ils figuraient précédemment sur la ligne "Contributions financières".

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

L'Association applique le règlement relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le règlement relatif à la définition des composants ainsi que le règlement relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les amortissements des immobilisations sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement sont mentionnées en § 5.1.2.

## 5 Informations relatives au bilan

### 5.1 Bilan actif

#### 5.1.1 Immobilisations corporelles

Libellé	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions, HS	A la clôture
Installations tech agencements	61 777	25 050		86 827
<b>Total</b>	<b>61 777</b>	<b>25 050</b>	<b>0</b>	<b>86 827</b>

#### 5.1.2 Amortissements

Libellé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Installations tech agencements	22 594	5 845		28 439
<b>Total</b>	<b>17 730</b>	<b>5 845</b>	<b>0</b>	<b>28 439</b>

#### Dont dotations et reprises

d'exploitation		5 845	0
financières			
exceptionnelles			

Les modes et les durées d'amortissements sont les suivants :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations tech agencements	Linéaire	5 à 10 ans

#### 5.1.3 Immobilisations financières

Libellé	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Autre immobilisation financière	1 931			1 931
<b>Total</b>	<b>1 931</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 931</b>

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts et cautionnements versés.

## 5.2 Bilan passif

### 5.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation ou dotation	Diminution ou consommation	Reclassement	31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise						-
Fonds propres avec droit de reprise	279 998					279 998
Ecart de réévaluation						-
Réserves						-
Report à nouveau	89 493	28 749				118 242
Excédent ou déficit de l'exercice	28 749	- 28 749		23 582	-	- 23 582
<b>Situation nette</b>	<b>398 241</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 582</b>	<b>-</b>	<b>374 659</b>
Fonds propres consommables					-	-
Subventions d'investissement						-
Provisions réglementées						-
<b>Total</b>	<b>398 241</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 582</b>	<b>-</b>	<b>374 659</b>

Les fonds propres avec droit de reprise ont été constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est à la création de l'association Points Passerelle en décembre 2023 pour un montant de 279 998€.

### 5.2.2 Dettes - Classement par échéance

Libellé	Total	- d'un an	Entre 1 an et 5 ans	+ de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 907	229 907		
Autres dettes	1 810	1 810		
<b>TOTAL</b>	<b>231 717</b>	<b>231 717</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Dont :

Libellé	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	150 963

## 6 Informations relatives au compte de résultat

### 6.1 Produits d'exploitation

Les versements reçus dans le cadre d'opérations de mécénat sont constitués des cotisations des membres de l'Association et des contributions financières.

Le détail du mécénat est le suivant :

Mécénat	Montant
66 Caisses locales du Crédit Agricole du Nord Est	493 963
Fondation du Crédit Agricole du Nord Est	214 000
Autre organisme hors groupe	-
<b>TOTAL</b>	<b>707 963</b>

Le versement effectué par la Fondation du Crédit Agricole du Nord Est s'inscrit dans le cadre d'une convention de mécénat signée annuellement. Le montant de la subvention versée correspond à 30% du budget de fonctionnement de l'exercice établi à l'exercice précédent.

Les versements effectués par les 66 Caisses Locales de Crédit Agricole du Nord Est s'inscrivent dans le cadre du règlement intérieur de chaque Caisse Locale. Le montant de la subvention versée est déterminée pour chaque Caisse Locale en fonction de ses fonds propres.

## 7 Engagements hors bilan

### 7.1 Engagements reçus

Néant.

### 7.2 Engagements donnés

Néant.

## 8 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts ;
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature ;
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Conformément à la possibilité offerte par le règlement ANC n° 2018-06, en l'absence d'outil permettant l'évaluation des temps passés et des coûts des contributions volontaires en nature, l'association Points Passerelle Nord Est ne procède pas à leur comptabilisation.

Au cours de l'exercice 2023, l'Association Points Passerelle Nord Est a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

- Des contributions en travail : 49 bénévoles pour la réalisation des missions décrites dans la rubrique "1 L'Association Points Passerelle Nord Est" ;
- Des contributions en biens : Néant ;
- Des contributions en services : Missions de délégués à la protection des données (DPO) dans le cadre du RGPD ; Hébergement du site internet ; Mise à disposition de bureaux et salles de réunion ; Mise à disposition de lignes téléphoniques.